

Qu'est-ce qu'un "partage selon le soleil" (*solskifte*) en Scandinavie ?

 Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.03.Q03

janvier 2023

 Mots clés : Scandinavie - partage du sol - *solskifte* - *bolskifte* - communauté villageoise

Dans les pays scandinaves et dans ceux qui ont subi leur influence (*Danelaw* en Angleterre), on connaît un mode médiéval de division du sol reposant sur la communauté villageoise. Le principe est qu'on divise les quartiers de culture en parcelles, exactement dans le même ordre que celui des maisons de tenanciers dans le village. Ce qui fait que chaque tenancier possède une parcelle dans chacun des quartiers du territoire, toujours dans le même ordre. Si l'ordre des champs tient compte de la course du soleil, on parle de "partage selon le soleil" (*solskifte*) ; s'il se fait selon une unité du type manse (nommée *bol*) on parle de "partage selon le *bol*" (*bolskifte*).

Le point de départ se situe dans l'organisation du village

Les systèmes fonciers et agraires scandinaves – fondés sur la répartition planifiée des champs dans le terroir selon un ordre venant de la position de chaque tenancier dans le village – occupent une place déterminante dans l'interprétation des fonctionnements communautaires médiévaux. Dans ces morphologies parcellaires par quartiers, les contraintes collectives témoignent d'une attache (adscriptio) marquée, la loi de la communauté s'imposant à tous les habitants du village. L'examen des lois scandinaves médiévales et des formes agraires suggère en effet l'existence de "partages" ou *skifte* – il en existe plusieurs types – qui rendent compte de l'organisation sociale de la production agricole. On parle de *bolskifte*, "partage selon le *bol*", de *solskifte*, "partage selon le soleil", ou de *Svensk kifte*, "partage suédois".

Le système communautaire prend son origine dans la composition du village. Celui-ci est formé par la réunion de parcelles associant la maison paysanne et son champ ou jardin enclos situé en arrière, nommé *croft* dans la littérature anglaise. L'ensemble maison-jardin enclos forme le *toft*, qu'on peut alors identifier à la fois comme une réalité matérielle et comme une unité de répartition et une unité de mesure. En effet, sa disposition indique l'ordre dans le système de répartition des champs dans le système du *solskifte*. Mais aussi leur mesure qui doit être en rapport avec la dimension du *toft* ; on la vérifiait à l'aide d'une corde.

Dans la loi jutlandaise de 1241, on trouve la mention suivante : "Après [on mesure] les *tofts* [à l'aide] d'une corde... Les terres du terroir sont partagées de la même manière."¹

La loi sjaellandaise d'Erik explique que "les champs suivent le *toft* dans le village, comme les membres suivent la tête".

D'autres lois (comme en Uppland) précisent que "le *toft* est la mère du champ".

Pour que l'ordre et la mesure des champs dans un quartier soit en rapport avec l'ordre et la mesure des *tofts* du village, il est nécessaire que les quartiers aient été divisés en proportion, ce qui suppose un arpentage global de la partie du territoire villageois soumise à cette règle. Mais les procédures d'échanges de terre entre tenanciers – qui sont attestées dans la mise en œuvre du *solskifte* – laissent penser que le système est mis en œuvre de préférence par la reprise et le partage d'une trame parcellaire existante, qu'on réaffecte, plutôt que par une refonte complète avec mise en place d'une nouvelle division. Cependant, ce partage devait être facilité lorsque le village était un village-rue et lorsque la trame à réaffecter était elle-même déjà régulière.

Le *solskifte*

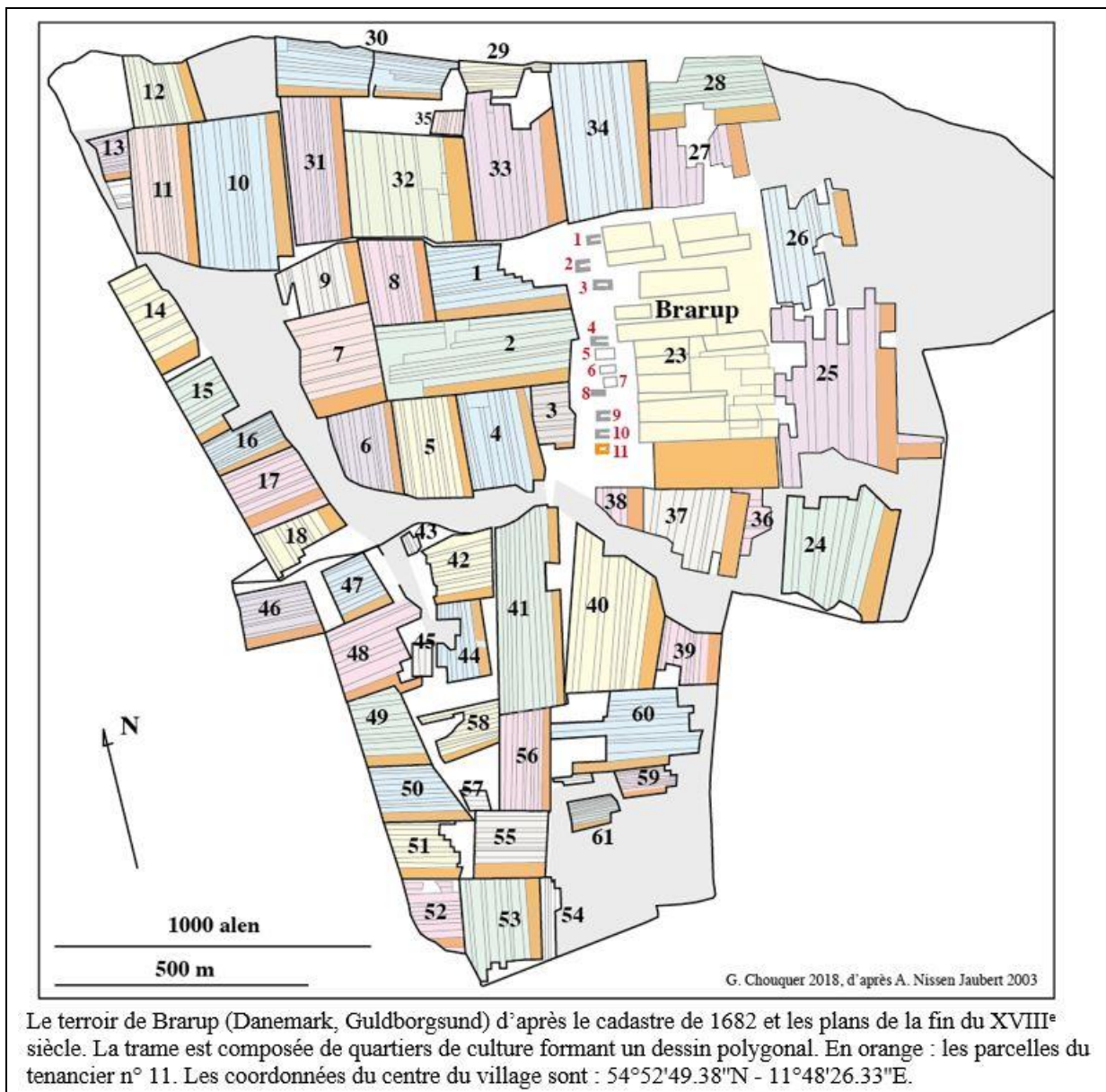
On nomme *solskifte* ou "partage solaire [des terres]" (*sundividing* en anglais), un mode de répartition de la terre d'une communauté ou d'un groupe de colonisation agraire, qui respecte l'ordre des maisons dans le village et la course du soleil. C'est-à-dire que la ferme située le plus au Sud du village bénéficiera du champ

¹ traduction. A. Nissen-Jaubert

le plus au Sud dans chaque quartier de culture, ou du champ le plus à l'Est si la disposition des parcelles dans le quartier de culture est Nord-Sud. Cette corrélation entre le village et les champs est le mode retenu pour localiser et identifier les tenanciers, sans avoir à dessiner un plan ni numéroté les parcelles comme dans un cadastre moderne. Il suffit, en effet, de savoir quelle est la place du *toft* dans le village, avec ses voisins ou confrontants, pour savoir quelle est la parcelle correspondante dans chaque quartier de culture.

Classiquement, le *solskifte* comme tous les autres systèmes voisins, fait partie de la série des systèmes de champs ouverts, ou *open fields*, associé à des villages planifiés et à une présence seigneuriale forte.

Dans l'exemple de Brarup, ci-dessous, le tenancier de la maison 11 et de la parcelle qui la prolonge à l'Est (et formant son *toft*), se trouve être le plus méridional du village. Il possède donc le champ le plus au Sud ou le plus à l'Est dans la soixantaine de quartiers de culture composant le parcellaire de la partie emblavée du territoire de la communauté (ses champs sont en orange dans la figure). Il résulte que le dessin d'ensemble du parcellaire est celui d'une planimétrie de champs ouverts, regroupés en quartier et formant une mosaïque relativement régulière, qui ne diffère guère des ensembles de champs ouverts des campagnes françaises à la même époque. Sauf que le fonctionnement est ici contraint par ce procédé de reconnaissance et de répartition.



Le bolskifte

Bol est le terme désignant le manse dans les systèmes agraires de Scandinavie. Il regroupe des fermes qui ont des quartiers respectifs. Le *bol* est subdivisé en quatre ou huit parts. En effet, dès les plus anciennes mentions écrites, on rencontre des fractions de *bol*, en demi ou quart. C'est la raison pour laquelle on a envisagé que le *bol* soit autant une référence fiscale qu'une exploitation réelle, connaissant la même dualité [page 2](#) Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr onglet "*Publications*" puis "*Table des matières des documents de l'Encyclopédie*".

de significations que le manse, lequel est quelquefois une exploitation, mais dans d'autres cas une unité d'évaluation fiscale. Le *bol* peut regrouper plusieurs *tofts*. Son adoption aurait été facilitée par l'organisation territoriale rigoureuse du parcellaire.

Sous le nom de *bolskifte* ou "partage selon le *bol*", on désigne un mode de répartition de la terre d'une communauté selon les *bols*. C'est un système proche du *solskifte*, en ce sens que les repères pour l'évaluation et la perception fiscale ne sont pas fournis par une archive écrite ou un plan cadastral, mais par la reproduction (transmise par oral) du même ordre de répartition au sein de chaque quartier de culture. Comme le note Anne Nissen-Jaubert, en une formule éclairante : "*C'est une solution ingénieuse et efficace d'utiliser les parcelles des fermes à la fois comme terrier et comme censier*"; en effet s'y combinent la reconnaissance (fonction "terrier" du système) et le prélèvement (fonction "censier").

Une explication fiscale

L'explication majeure de ce système est fiscale. En effet, les impôts principaux des campagnes scandinaves étaient basés sur le *toft* ; ces impôts étaient : le *leding* destiné à financer la flotte, le *stud*, sorte de droit de gîte pour le roi, le *inne* qui estimait la participation du tenancier à divers travaux. Comme avec le *fundus* antique et le manse altomédiéval, un système aussi régulier permettait de percevoir toutes les taxes selon un mode unique. Mais Anne Nissen-Jaubert ajoute une dimension au constat en précisant : "*Sans avoir besoin de recourir à une documentation écrite, c'est-à-dire sans avoir besoin d'un recensement cadastral du parcellaire rural.*" En effet, il suffisait de connaître les tenanciers des *tofts*, et ensuite, au niveau du village, on savait quelles parcelles chacun possédait. Lorsqu'on payait, on payait pour le tout, en quelque sorte représenté par le *toft*.

L'apport des modes de partages scandinaves est important, car il permet de comprendre comment, malgré l'absence d'archives écrites, on pouvait néanmoins fiscaliser la terre ordinaire.

La mesure exerce un effet contraignant et immuable. Dans un tel fonctionnement, il est impensable de changer la forme et l'attribution des champs (par exemple, de détacher des parcelles d'un manse pour les vendre). La mesure exerce donc un effet stabilisateur, contribuant à figer la structure communautaire.

La corde (*reb* en danois, *funiculus* en latin) employée pour l'arpentage des champs est l'outil de la proportionnalité. Le mot génère une famille de concepts. *Rebning* désigne l'arpentage nécessaire pour la répartition des champs dans un système pratiquant le *solskifte*. *Omrebe* qu'on peut traduire par "recorder", signifie pratiquer un nouvel arpentage avec la corde, en cas de litige. C'est une procédure lourde qui implique le ré-arpentage des *tofts* et des champs du village. Anne Nissen-Jaubert fait le parallèle avec le *funiculus* que Rollon employait pour répartir les terres à ses fidèles en Normandie, selon les dires de Dudon de Saint-Quentin.

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

Probablement dès l'époque viking, les terroirs de champs ouverts scandinaves ont adopté un mode de division stéréotypé reproduisant dans les champs l'ordre des maisons et des *tofts* dans le village groupé.

Ce système, nommé *solskifte* ou *bolskifte*, avait pour but de faciliter les perceptions fiscales. Il a été étendu à l'Est de l'Angleterre (*Danelaw*) et peut-être également à la Normandie.

Pour en savoir plus :

- Gérard CHOUQUER : *Dominer et tenir la terre dans le haut Moyen Âge*, éd. PUF, Tours 2020, 564 p.
- Gérard CHOUQUER : *Les partages du sol dans les communautés scandinaves : bolskifte, solsifte, Svensk skifte*, 2020, 7 p. ; <https://manoma.hypotheses.org>
- Stefen HAHNEMANN : *Ancient Danish agricultural structures of villages, farms and fields. A new interpretation of the terms "bolskifte" et "solsifte"*, dans *Historisk Tidsskrift*, 16, 1997-2 (résumé en anglais d'un article en danois)
- Anne NISSEN-JAUBERT : *L'organisation rurale danoise et scandinave au service de la colonisation viking ? Réflexions autour des tofts et du solsifte*, dans Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER, *La progression des Vikings, des raids à la colonisation*, Cahiers du GRHIS n° 14, Université de Rouen 2003, p. 171-188.
- Anne NISSEN-JAUBERT : *Gérer la terre sans écrit, est-ce possible ?*, dans *Revue belge de Philologie et d'histoire*, 2012, 90-2, p. 315- 346